



Paris, le 12 juillet 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Agathe Lévy-Sebaux nommée Associé et Fabienne Kerebel nommée Counsel au sein du cabinet Ginestié Magellan Paley-Vincent

Agathe LEVY-SEBAUX, avocat au barreau de Paris depuis 2004, est devenue associée du Cabinet GINESTIE MAGELLAN PALEY-VINCENT.

Avec plus de dix ans de collaboration fructueuse avec Catherine PALEY-VINCENT, associée fondatrice du cabinet, son expertise couvre le droit patrimonial et extrapatrimonial de la famille et le droit civil des affaires (conseil et contentieux).

Elle assiste des groupes familiaux et des particuliers français et étrangers (divorces, successions, sorties d'indivision, conflits d'origine familiale) en collaboration avec les équipes fiscalistes et les études notariales.

Agathe LEVY-SEBAUX défend également des entreprises de nombreux secteurs à fortes spécificités tels que professionnels de santé, coopératives agricoles ou encore alcooliers.

Diplômée de l'Université Paris 1 (Master II de droit des affaires), Agathe a également exercé au sein du bureau de New York du cabinet GIDE et chez L'OREAL. Elle est membre et conférencière de la Commission Famille de l'ACE après avoir enseigné le droit civil à l'Université Paris 1.

Fabienne Kerebel débute sa carrière d'avocat en 2011 au sein du Cabinet Ginestié Magellan Paley-Vincent.

Elle dispose d'une solide expertise du droit des sociétés cotées et non cotées et ses différentes composantes, en particulier les fusions-acquisitions et le *private equity*.

À ce titre, **Fabienne Kerebel** conseille entreprises et dirigeants sur leurs opérations de croissance externe, l'évolution de leur gouvernance, l'intéressement des *managers*-clefs ou la réorganisation des structures sociétaires. Elle a développé une pratique approfondie des opérations sur titres financiers

qui lui permet d'accompagner aussi bien *start-up*, PME et ETI dans leurs levées de fonds qu'investisseurs à tous les stades de leur investissement.

Son expérience auprès des entreprises et dirigeants lui confère une connaissance utile des secteurs sur lesquels elle intervient régulièrement tels les biotechnologies, le numérique, le luxe, le transport ou les services.

Fabienne Kerebel a ainsi pu récemment intervenir, avec les équipes du cabinet, sur l'offre publique de Novacap sur les titres PCAS, la réorganisation de la gouvernance et de la structure de rémunération d'une société cotée, la restructuration opérationnelle et financière d'un groupe non coté, l'acquisition de Wibilong par Teleperformance ou l'acquisition d'Ascanis par le groupe MRS.

En parallèle de son activité d'avocat, **Fabienne Kerebel** a enseigné le droit des obligations et le droit des sociétés à l'université. Elle contribue très régulièrement à des revues juridiques spécialisées, avec un regard résolument pratique.

A propos de GINESTIE MAGELLAN PALEY-VINCENT : Cabinet d'avocats de droit des affaires à compétences larges et intégrées, implanté à Paris et Hong-Kong, Ginestie Magellan Paley-Vincent est doté d'un important réseau de correspondants à l'étranger. Les équipes soudées, ont développé une culture du travail en commun et fondent leur intervention notamment aux côtés d'entrepreneurs sur quatre piliers essentiels : efficacité, compétence collective, synergie/empathie/disponibilité, engagement/loyauté/éthique.

Contact Presse :

Anne Lhotellier-Létard
01 57 57 58 93
e-mail : lhotellier@ginestie.com



GINESTIÉ MAGELLAN PALEY-VINCENT
Avocats à la Cour

paris +331 57 57 50 00
hong kong +852 28 99 23 81
<http://www.ginestie.com>
